



TEA de la Bresse bourguignonne

Comité des partenaires Région Etat

Département ADEME

Mercredi 9 octobre 2024





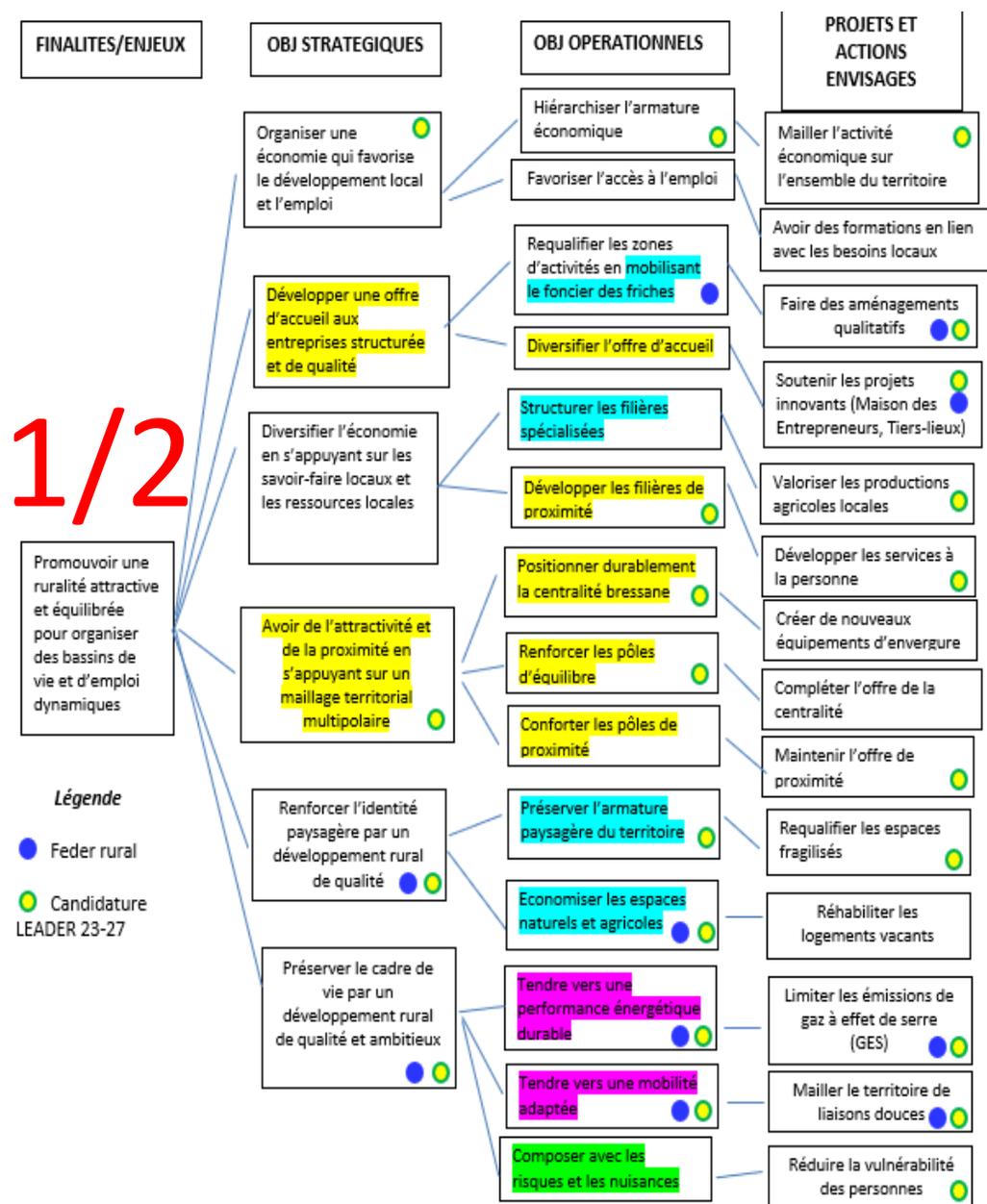
Art. 8.2 du TEA 2022-2028 signé en juil. 2023 : création d'un Comité de Pilotage pour suivre le contrat et échanger sur le Projet de territoire avec points d'étape en 2024 et 2026
Souhait de l'Etat en CLCT 71 du 30 mai 2024 : avoir des CoPil avec l'ensemble des financeurs
Réunion technique partenariale le 23 sept. à LOUHANS





Un graphe des objectifs TEA 2022-2028 issu du
Projet de territoire « *Cap 2035* » et des
nouvelles dynamiques territoriales (Projet de
Parc Naturel Régional PNR, Projet Alimentaire
Territorial PAT de niveau 1, Nouvelles Autorités
Organisatrices des Mobilités AOM, futur SCoT
révisé valant Plan Climat Air Energie Territorial
PCAET, Office de Tourisme en régie, etc.)

1/2



Objectifs en lien avec l'axe d'intervention ACC présenté au contrat OBLIGATOIRE

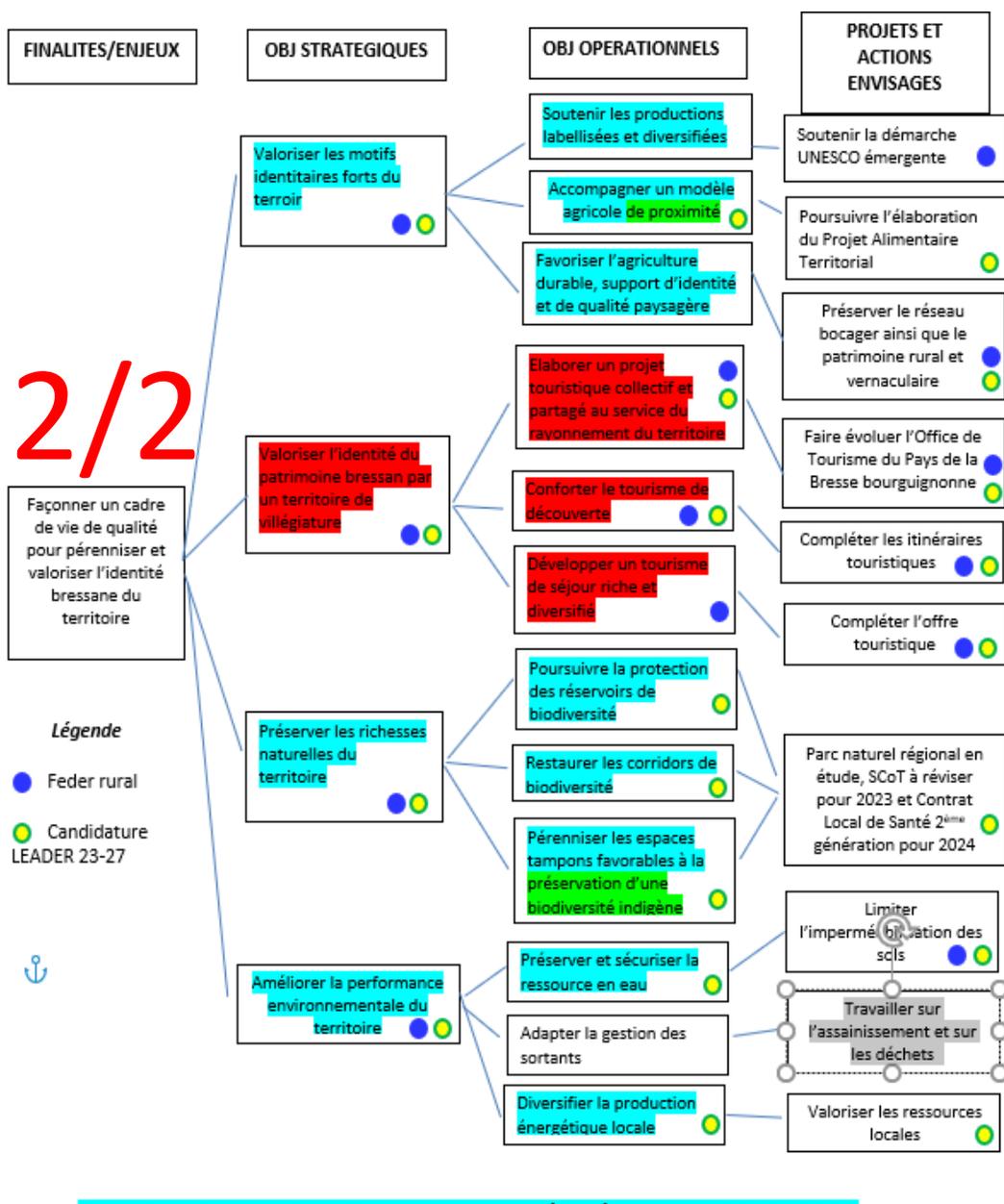
Objectifs en lien avec l'axe « services/attractivité » présenté au contrat OBLIGATOIRE

Objectifs en lien avec l'axe « santé » présenté au contrat OPTIONNEL

Objectifs en lien avec l'axe « mobilités » présenté au contrat OPTIONNEL

Objectifs en lien avec l'axe local « tourisme » présenté au contrat OPTIONNEL

2/2



Objectifs en lien avec l'axe d'intervention ACC présenté au contrat OBLIGATOIRE

Objectifs en lien avec l'axe « services/attractivité » présenté au contrat OBLIGATOIRE

Objectifs en lien avec l'axe « santé » présenté au contrat OPTIONNEL

Objectifs en lien avec l'axe « mobilités » présenté au contrat OPTIONNEL

Objectifs en lien avec l'axe local « tourisme » présenté au contrat OPTIONNEL



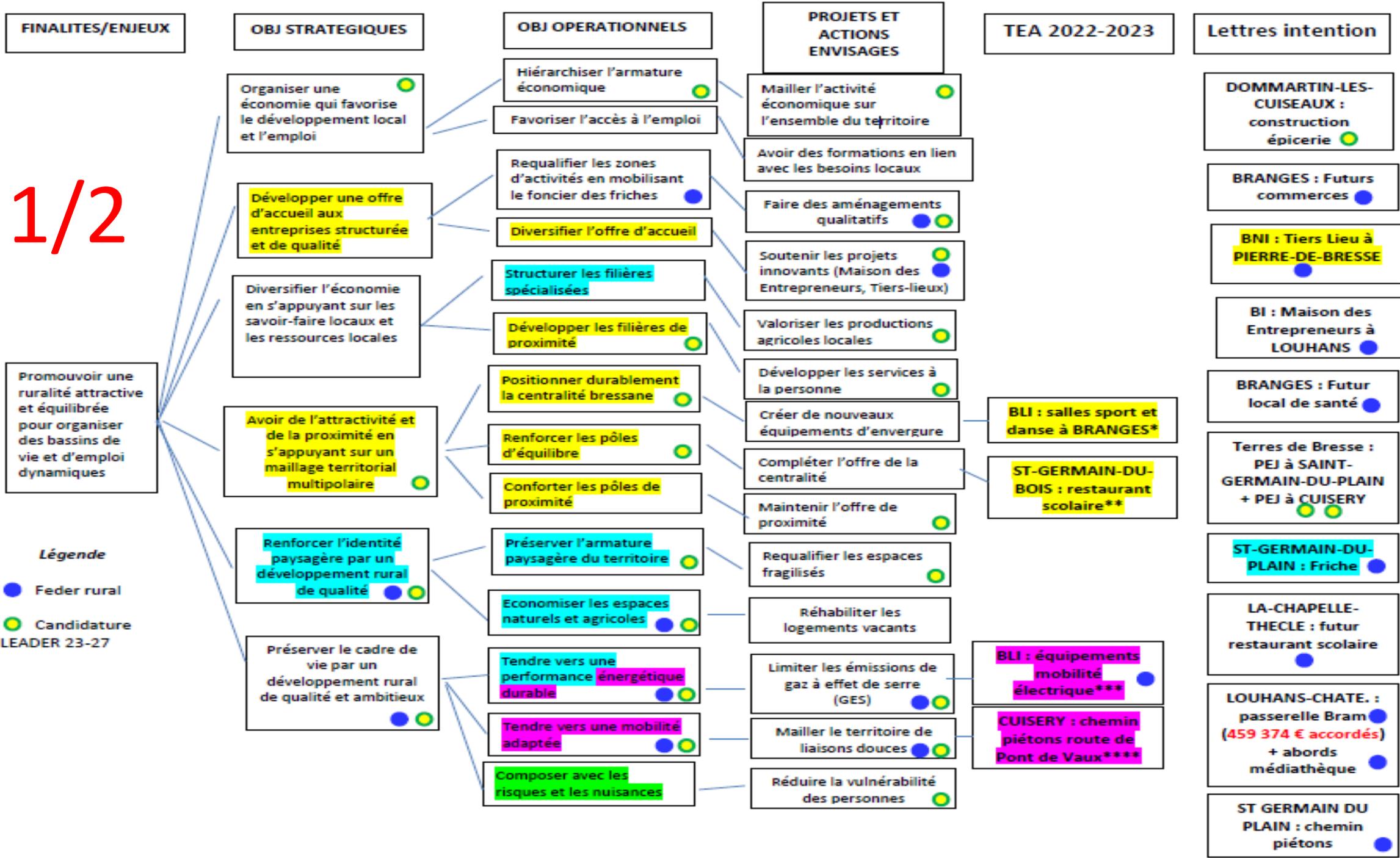
L'instance de gouvernance locale du TEA (article 8.1) mais aussi du volet rural du FEDER est, par délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le Comité de Programmation LEADER (FEADeR) composé (à ce jour) de 12 membres publics (6 titulaires et 6 suppléants) et de 12 membres privés (6 titulaires et 6 sup.).



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE



1/2



Objectifs en lien avec l'axe d'intervention ACC présenté au contrat OBLIGATOIRE

Maquette financière : 798 260 euros (minimum 30% obligatoire pour les enveloppes TEA)

Inscrit dans la programmation 2022-2023 : 0 euro suite réorientation projet auditionné 3 avril 2023 (FEDER rural et Fonds Vert)

Priorité future prog. 2024-2025 : SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN pour friche centre bourg avec champ de foire attenant (audition phase 1 le 29 janv 2024 puis 132 465 euros attribués le 16 juillet par le Conseil Régional et phase 2 auditionnée le 30 septembre 2024 avec écoconditionnalités renforcées)

Autres auditions le 30 septembre : rénovations boucherie à SAINTE-CROIX (FS présent) et restaurant à BAUDRIERES (commune exemplaire TE)

Objectifs en lien avec l'axe « services/attractivité » présenté au contrat OBLIGATOIRE

Maquette financière : 1 330 433 euros (maximum autorisé 50% pour les enveloppes TEA)

Inscrit dans la programmation 2022-2023 : 1 061 090 euros (reliquat disponible : 269 343 euros)

* APD transmis le 20 mars 2024 à l'interlocuteur régional TEA puis dépôts AIR en août dont RI Bois + dossier déposé sur E SYNERGIE pour appel à projets FEDER « Bâtiments exemplaires » car construction en RT 2012 et non générateur de recettes (réponse régionale 15 octobre)

** 253 559 euros attribués le 20 octobre 2023 par le Conseil Régional (inéligible FEDER car construction RE 2020 + générateur de recettes)

Priorité future programmation 2024-2025 : BNI pour construction Tiers Lieu à PIERRE-DE-BRESSE mais projet repoussé à 2026

Objectifs en lien avec l'axe « santé » présenté au contrat OPTIONNEL

Cf page suivante

Objectifs en lien avec l'axe « mobilités » présenté au contrat OPTIONNEL

Maquette financière : 88 696 euros (idem 3 axes optionnels)

Inscrit dans la programmation 2022-2023 : 118 879 euros avec appel 30 183 euros des 266 086 non affectés (maximum 10% autorisé pour les TEA)

*** BLI fera finalement une 1ere phase à < 200 000 euros donc à retirer du FEDER rural (articulation LEADER) et à déprogrammer du TEA

**** 60 379 euros attribués le 7 juillet 2023 par le Conseil Régional (inéligible FEDER rural car en dessous seuils)

Pas d'audition le 30 septembre 2024 mais échanges régionaux sur projet SAILLENARD pour sécurisation des entrées de bourg (ENVI ?)

Objectifs en lien avec l'axe local « tourisme » présenté au contrat OPTIONNEL

Cf page suivante

FINALITES/ENJEUX

OBJ STRATEGIQUES

OBJ OPERATIONNELS

PROJETS ET ACTIONS ENVISAGES

TEA 2022-2023

Lettres intention

2/2

Façonner un cadre de vie de qualité pour pérenniser et valoriser l'identité bressane du territoire

Légende

- Feder rural
- Candidature LEADER 23-27

Valoriser les motifs identitaires forts du terroir ●●

Développer et promouvoir un tourisme durable et de proximité ●●

Préserver les richesses naturelles du territoire ●●

Améliorer la performance environnementale du territoire ●●

Soutenir les productions labellisées et diversifiées

Accompagner un modèle agricole de proximité ●

Favoriser l'agriculture durable, support d'identité et de qualité paysagère

Elaborer un projet touristique collectif et partagé au service du rayonnement du territoire

Faire du tourisme vert un levier de développement touristique ●●

Valoriser les savoir-faire et les patrimoines locaux ●

Poursuivre la protection des réservoirs de biodiversité ●

Restaurer les corridors de biodiversité ●

Pérenniser les espaces tampons favorables à la préservation d'une biodiversité indigène ●

Préserver et sécuriser la ressource en eau ●

Adapter la gestion des sortants

Diversifier la production énergétique locale ●

Poursuivre les démarches PNR&UNESCO émergentes ●

Elaborer le Projet Alimentaire Territorial ●

Préserver le réseau bocager et le patrimoine ●

Faire évoluer l'Office de Tourisme ●●

Développer le tourisme à vélo en Bresse bourg. ●

Compléter et aménager des itinéraires de mobilités douces ●●

Développer les services d'itinérance touristique ●●

Développer une offre de tourisme expérientiel ●

Développer l'accueil et la valorisation touristiques des sites patrimoniaux ●●

Qualifier et accompagner la création d'hébergements touristiques ●

Parc naturel régional en étude, SCoT à réviser pour 2023 et Contrat Local de Santé 2^{ème} génération pour 2024 ●

Limiter l'imperméabilisation et désimperméabiliser les sols ●●

Valoriser les ressources locales ●

ST-USUGE : anciens commerces + ancienne cure + ancienne école ●●●

Nouvelle charte graphique ●

SAS La Loge FLACEY-EN-BRESSE : Slow tourisme ●

LOUHANS-CHATEA. : camping municipal + 1^{er} étage Hôtel Dieu + salle Hommes Hôtel Dieu ●●●

CUISERY : Le Palace ●

SAS La Loge FLACEY-EN-BRESSE : hébergements ●

LOUHANS-CHATEA. : friche piscine + place Cordeliers + ex abattoir + annexe foyer logement (CCAS) + ex centre secours + place Thibert ●●●●●

FRANGY-EN-BRESSE : chaufferie bois < 100 KW ●

Objectifs en lien avec l'axe d'intervention ACC présenté au contrat OBLIGATOIRE

Cf page précédente

Objectifs en lien avec l'axe « services/attractivité » présenté au contrat OBLIGATOIRE

Cf page précédente

Objectifs en lien avec l'axe « santé » présenté au contrat OPTIONNEL

Maquette financière : 88 696 euros (idem 3 axes optionnels)

Inscrit dans la programmation 2022-2023 : 0 euro (1 849 € en fonctionnement pour installation professionnels suite salon UTRECHT non concrétisée mais nouveaux échanges en 2024 pour un éventuel maintien dans la programmation 2024-2025 A confirmer le 30 septembre 2024)

Projets d'investissement pour la future programmation 2024-2025 : en recherche depuis le comité de suivi du 24 avril 2024 (réunion 30 avril OUROUX-SUR-SAONE pour cabinet Médecins + Infirmiers Asalée...)

Audition le 30 septembre 2024 : CPTS Bresse bourguignonne pour vidéo promotionnelle du territoire (fonctionnement).

Objectifs en lien avec l'axe « mobilités » présenté au contrat OPTIONNEL

Cf page précédente

Objectifs en lien avec l'axe local « tourisme » présenté au contrat OPTIONNEL

Maquette financière : 88 696 euros (idem 3 axes optionnels)

Inscrit dans la programmation 2022-2023 : 0 euro (inéligibilité dépenses de fonctionnement et hébergements touristiques + articulation LEADER)

Audition le 30 septembre 2024 : OT pour « Implantation d'une signalétique de services et d'activités touristiques le long de la voie verte La Bressane »

+ Part de crédits de l'enveloppe non affectée : 266 086 euros

Utilisés programmation 2022-2023 : 30 183 euros pour l'axe mobilité mais à déprogrammer suite réponse BLI équipements mobilité électrique

Reliquat disponible : 266 086 euros mobilisables sur tous les axes sauf le « 2 attractivité » car déjà au plafond 50% enveloppe TEA (sous réserve des avis techniques TEA suite aux auditions du 30 septembre 2024, ces 266 086 euros seraient mobilisés sur l'axe 1 Adaptation Changement Climatique)



Enveloppe régionale 2022-2026 attribuée au TEA 2022-2028 : 2 660 867 euros pour des travaux

Programmation avant les auditions du 30 septembre 2024 :
1 312 434 € (49,3%) dont 446 403 notifiés & 807 531 sur AIR

Déprogrammation d'un projet : 58 500 euros (axe 4)

Programmation supplémentaire proposée suite aux auditions
du 30 septembre 2024 : 928 795 euros (sous réserve des
négociations régionales et de la validation locale)

1 312 434 – 58 500 + 928 795 = 2 182 729 euros (82%)



3 postes financés par la Région depuis 2022(maximum autorisé pour la Bresse) :

- chargée de mission SCoT-PNR puis SCoT-PCAET
- chargée de mission Santé-Alimentation
- et chef de projet Transitions-Pilotage (écoconditionnalités TEA, FEDER rural, etc.).

Quid des annonces régionales le 28 novembre 2024 (après les – 10% appliqués en 2024)?



Mobilisation du CD71



- Mobilisation, depuis 2018, du **volet « Projet structurant »** de l'appel à projets annuels dont BLI en 2022 pour la salle multisports (TEA, RI Bois et FEDER AAP), LOUHANS en 2023 pour un terrain synthétique (RI Sports) et Terres de Bresse pour le Pôle Enfance Jeunesse en 2024 (LEADER).
- Mobilisation, par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, du **volet ouvert à toutes les collectivités territoriales** avec le financement départemental du diagnostic PAT en 2023 (Générateur BFC avec présentation le 30 septembre 2024) et la demande qui sera déposée pour la signalétique touristique de la Voie Verte La Bressane (TEA).
- Promotion locale, notamment par le Conseil de développement, du **nouveau service départemental ASSO 71 (ENVI)**



Mobilisation de l'ADEME



- Mobilisation du « **Fonds Chaleur** » sur plusieurs projets locaux de chaufferies bois (filière bressane de plaquettes bocagères) presque tous accompagnés par l'animateur EnR basé au Département (présence de la nouvelle animatrice lors d'une réunion fin avril 2024 mais suspension régionale des instructions FEDER peu de temps après)
- Promotion locale du réseau **Elus pour Agir** (décryptage du jeudi 26 septembre 2024)
- Participation au **Réseau des Territoires BFC en Transitions**
- **Elaboration du PCAET dans le cadre de la future révision du SCoT** avec le recrutement envisagé d'un(e) chargé(e) de mission CRTE pour accompagner les collectivités (délibération du 30 septembre pour solliciter le FNADT après celle du 17 juin pour solliciter le Fonds Vert)



Mobilisation de l'Etat



- **Fonds Vert** accordé en 2023 et 2024 dont la rénovation énergétique d'écoles à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS et MONTPONT-EN-BRESSE (les 2 orientés sur EFFILOGIS et FEDER AAP Bâtiments exemplaires).
- **DSIL** obtenue chaque année dont SAINT-GERMAIN-DU-BOIS en 2022 pour la construction du nouveau restaurant scolaire (TEA), Terres de Bresse en 2023 pour le Pôle Enfance Jeunesse (LEADER) et BLI en 2024 pour le complexe sportif à BRANGES (TEA, RI Bois et FEDER AAP bât. exemplaires)
- **DETR** pour des dizaines de projets chaque année (52 en 2024)
- **ANCT 71** en accompagnement pour SAINT-USUGE (FEDER rural renouvellement urbain) et les Petites Villes de Demain ou Villages d'Avenir (C2R pour certaines de ces communes bressanes)



Actualités TPE



TPE : Territorialisation de la Planification Ecologique

+ d'informations sur

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/>





TEA de la Bresse bourguignonne

Comité des partenaires Région Etat

Département ADEME

Mercredi 9 octobre 2024

